

220C3253
FR0010411983-FS0939

27 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 25 août 2020, par suite de la réception d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir, à cette date, 9 487 462 actions SCOR SE² représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et des droits de vote de cette société³.
- en baisse, le 26 août 2020, par suite de la restitution d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 8 864 229 actions SCOR SE⁴ représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et des droits de vote de cette société³.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 1 248 330 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 186 674 276 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Dont 625 097 actions détenues à titre de collatéral.